SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE ROCHEFORT ET LONGVILLIERS

CRCS/2016-03

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 18 mars 2016

Date de convocation :

11 mars 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 4 Présents : 4 Votants : 4 L'an deux mille seize, le 18 mars 2016 à 17h00, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Rocheforten-Yvelines, sous la présidence de Mr ALLES Marc, Président

<u>Présents</u>: Marc Allés, Sylvain Lambert, Martine Buisson, Martine Palfray

tisic i airray

Secrétaire de séance : Sandrine Buisson

Monsieur le Président désigne Mme Buisson Sandrine comme secrétaire de séance.

Il demande que soit ajoutée à l'ordre du jour une délibération pour la demande de subvention auprès de la réserve parlementaire de Monsieur Poisson concernant le changement de la chaudière de la cantine de l'école élémentaire.

1- Approbation du PV du 29 février 2016

Après lecture faite par Monsieur le Président, le procès-verbal de la séance du comité syndical du 29 février 2016 est adopté à l'unanimité.

2- Le Compte de Gestion

Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3- Le Compte Administratif

Le Comité syndical délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2015, dressé par Monsieur le Président après s'être fait présenté les conditions d'exécution du budget 2015, à l'unanimité:

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer cidessous :

	Excédents cu- mulés 2014	Part affectée	Résultats de l'exercice 2015	Résultats cu- mulés 2015
Section Investissement	-2 424.92		-7 468.19	-9 893.11
Section Fonctionnement	78916.76	-2 424.92	65 550.65	142 042.49
TOTAUX	76 491.84	-2 424.92	58 082.46	132 149.38

- Constate pour la comptabilité principale des indemnités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,
- Arrêté les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

4- Affectation des résultats

Le comité syndical décide à l'unanimité les affectations suivantes sur le budget 2016 :

- à l'article D 001 : 9 893.11€uros
- à l'article 1068 : 9 893.11€uros

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE ROCHEFORT ET LONGVILLIERS

- à l'article R 002 (excédent d'exploitation reporté) : 132 149.38 €uros

5- Budget Primitif 2016

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le Budget Primitif 2016 comme présenté :

- par chapitre pour la section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 414 000.00 €uros
- par chapitre pour la section d'investissement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 99 300.00 €uros

6- Participations des communes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les participations des Communes pour l'année 2016 aux montants suivants :

- ROCHEFORT EN YVELINES : une participation totale de 108 390.96€
- LONGVILLIERS: une participation totale de 54559.66€

Le total de ces participations est de 162 950.62 €uros (article 74748 du Budget Primitif 2016). Le Comité syndical dit que les participations seront versées par chaque Commune au S.I.E. en trois versements égaux, au 10 avril 2016, 1^{er} juillet 2016 et 1^{er} octobre 2016.

7- Subventions aux associations et à la bibliothèque de Rochefort

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2016 :

Commune de Rochefort en Yvelines – bibliothèque
 Coopérative Scolaire Ecole Primaire
 Coopérative Scolaire Ecole Maternelle
 Les Amis des Ecoles
 L'Hirondelle
 Aimer lire en Vallée de Chevreuse
 1700€uros (article 657348)
 800€ (article 65738)
 400€ (article 6574)
 750€ (article 6574)

Le comité syndical dit que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2016, section de fonctionnement aux articles 657348, 65738 et 6574.

8- Participation aux dépenses informatiques

Le Comité Syndical, vu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter la proposition et décide d'inscrire au budget primitif 2016 du Syndicat la somme de 150 €uros au compte 62878 pour la commune de Rochefort en Yvelines.

9- Charges de personnel à rembourser à la commune de Rochefort

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser la somme de 6 000 € à la commune de Rochefort en Yvelines pour la participation aux charges du personnel rémunéré par la Commune et dit que la somme est inscrite au budget à l'article 6218.

10- Demande de subvention exceptionnelle par le biais de la réserve parlementaire

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'investissement de remplacement de la chaudière à la cantine de l'école élémentaire proposé par Monsieur le Président du SIE.

Le comité syndical décide de déposer une demande de subvention exceptionnelle par le biais de la réserve parlementaire au taux maximum et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le président, Marc ALLES